



Comprendre son parcours !

Connectez-vous à votre espace personnel sur notre site internet et compléter le certificat de réalisation.

MON ESPACE



COMPLÉTUDE DE VOTRE IDENTITÉ

Vous personnalisez les champs obligatoires dans le menu « votre identité ».

Si vous demandez la certification dématérialisée, vous devez fournir votre KBIS et la lettre de consentement.



SAISIE DES HEURES

Dans l'onglet « certificat de réalisation » du dossier, vous saisissez les heures réalisées du mois (heures par jour ou par demi-journée).



CERTIFICATION DES HEURES

Vous certifiez le nombre d'heures saisies :

- par impression, signature et ajout en pdf du certificat
- par validation à 4 chiffres (si version dématérialisée choisie)



VALIDATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire contrôle et certifie ses heures en formation.

- Si validation par le bénéficiaire = étape 5.
- Si contestation, l'organisme de formation est alerté et invité à corriger sa saisie (étape 3)



Génération du Certificat de réalisation PDF téléchargeable dans tous les espaces



Importation des heures du certificat de réalisation dans le système d'information de Transitions Pro

WWW.TRANSITIONSPRO-BFC.FR